

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné qu'en conformité avec les directives gouvernementales applicables en zone rouge (arrêté 2020-074), une consultation écrite de quinze (15) jours tiendra lieu de consultation publique exigée aux termes des articles 53 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, RLRQ, c. A-19.1 pour le **projet de Règlement 05-0820 modifiant le schéma d'aménagement révisé deuxième remplacement 05-0508**.

Ce projet de règlement vise notamment à délimiter une nouvelle affectation « Service routier de transit » à même l'affectation « Agricole » dans la Municipalité de Saint-Armand.

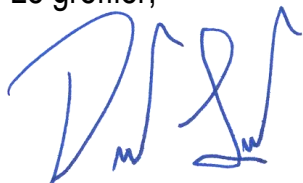
Avant le début de la période de consultation écrite laquelle débutera le 3 décembre 2020, les citoyens peuvent assister à une séance d'information, laquelle se tiendra par téléconférence le 2 décembre 2020 à 19h00 au lien suivant : <https://us02web.zoom.us/j/84262423362>

Les citoyens pourront adresser par écrit leurs commentaires par courriel à l'attention de la commission en écrivant à monsieur Nacim Khennache, aménagiste (nkhennache@mrcbm.qc.ca) pour la période débutant le 3 décembre 2020 et se terminant le 17 décembre 2020. Les citoyens peuvent également faire parvenir leur écrit physiquement par la poste au 749, rue Principale, Cowansville (Québec), J2K 1J8 pendant la même période, à l'attention de monsieur Khennache.

Notez que toute personne peut consulter le projet de règlement 05-0820 ainsi que son document d'accompagnement à l'adresse suivante : http://mrcbm.qc.ca/fr/docu_reglement.php. La résolution adoptant ces documents peut être consultée dans le procès-verbal du 18 août 2020 : https://mrcbm.qc.ca/fr/mrc_conseil.php et copie conforme de cette résolution est disponible sur demande. Vu la fermeture du Centre administratif de la MRC, vous pouvez contacter le soussigné au 450-266-4900 poste 278 pour convenir d'autres modalités de consultation.

Donné à Cowansville, ce 18 novembre 2020.

Le greffier,



David Legrand, avocat